



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 28 JUILLET 2023

DCA-20230728_03

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 28 juillet à 11 h 00, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères.

Etaient présents :

Représentants des communes affiliées :

Jeanne COUTIÈRE, Maire de Maillères, Présidente
Hervé BOUYRIE, Maire de Messanges, 1^{er} Vice-président
Patricia CASSAGNE, Maire de Lue, 2^e Vice-présidente
Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born
Joël BONNET, Maire de Saint-Pierre-du-Mont, 3^e Vice-président
Christian DUCOS, Maire de Souprosse
Odile LACOUTURE, Maire de Grenade-sur-l'Adour, 4^e Vice-présidente

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Julien DUBOIS, Maire de Dax
Marylène HENault, Administratrice CCAS Dax,

Etaient absents excusés :

Représentants des communes affiliées :

Rose-Marie ABRAHAM, Maire-adjointe de Morcenx
Gérard MOREAU, Maire de Sabres, Membre du bureau
Hélène LARREZET, Maire de Biscarrosse
Jean-Marc LESPADÉ, Maire de Tarnos
Eva BELIN, Maire d'Ondres
Hikmat CHAHINE, Maire de Tercis-les-Bains
Frédéric POMAREZ, Maire de Mimizan
Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de Poyanne
Hicham LAMSIKA, Ville de Mont-de-Marsan
Anne-Marie LAILHEUGUE, Maire de Maylis,

Représentants des établissements publics affiliés :

Philippe LATRY, Président CC Landes d'Armagnac
Frédérique CHARPENEL, Vice-présidente CC MACS

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Henri BEDAT, Conseiller départemental
Marie-Pierre GAZO, Vice-présidente CCAS MDM,



Etaient absents suppléés :

Représentants des communes affiliées :

Philippe SAËS, Maire de Saint-Martin-d'Oney, représenté par Jean-Pierre BRETHOUS,
Julien BAZUS, Maire de Saint-Paul-lès-Dax, représenté par Serge POMAREZ,

Représentants des établissements publics affiliés :

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Julien PARIS, Conseiller départemental, représenté par Damien DELAVOIE,

Membres ayant donné pouvoir :

Représentants des communes affiliées :

Gilles COUTURE, Maire de Geaune, donne pouvoir à Hervé BOUYRIE,

Représentants des établissements publics affiliés :

Pascale REQUENNA, Présidente CC Chalosse Tursan donne pouvoir à Julien DUBOIS,

Assistait également à la réunion :

Yvan SAVARY, Directeur Général des Services,

La séance est ouverte à 11 h 00.

Le procès-verbal de la séance en date du 22 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

DCA-20230728_03

Objet : Participation financière aux rencontres des dirigeants des collectivités d'Aquitaine.

Nomenclature Actes :

7.5.3 - attribuées aux établissements et organismes publics

Note de synthèse et délibération :

Le Centre de gestion des Landes a été sollicité, à l'instar de tous les CDG aquitains, pour participer aux Rencontres des dirigeants territoriaux des collectivités d'Aquitaine.

Celles-ci se sont tenues pour l'année 2022 le 1^{er} décembre à Gradignan sous leur format habituel soit dans une organisation mutualisée entre CDG de l'ancienne région aquitaine.

Il est proposé de maintenir la participation financière du CDG des Landes à cette manifestation ainsi que les conditions de cette participation telles que fixées les années précédentes.

Conformément au titre de recettes émis par le CDG 33, la participation financière du CDG des Landes s'élève à 406.40€.



**Après exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité,**

Considérant que la participation du CDG des Landes aux Rencontres des dirigeants territoriaux des collectivités d'Aquitaine est prévue dans le cadre d'une mutualisation des frais avec les autres CDG de l'ancienne région aquitaine et qu'il convient à ce titre de prendre en charge la quote-part des frais s'élevant à 406.40€,

Décide de prendre en charge la quote-part des frais correspondant à l'organisation des Rencontres des dirigeants territoriaux des collectivités d'Aquitaine s'élevant à 406.40€,

Précise que les crédits sont prévus au budget 2023,

Autorise la Présidente à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'Administration.

Fait à Mont de Marsan, le 28 juillet 2023

Jeanne Costère
Présidente du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale des Landes